



### **Que penser de cette CCP ?**

Le nombre de dossiers nous laisse... encore méfiants...

Êtes-vous arrivés au terme de votre réforme destructrice du réseau et des missions ?

Nous n'arrivons même pas à nous « réjouir ».

Il faut bien dire que depuis l'instauration de cette instance (prometteuse croyons nous à l'époque), vous ne l'utilisez qu'à des fins extrêmes : le licenciement en nombre.

Il semble bien que toutes les réflexions de la DGFIP au sujet des Berkanis est de nous supprimer. Remplacement par les sociétés privées dont nous nous lassons de vous rappeler les conséquences....

Et jusqu'à dernièrement : des FRIGOS CONNECTES ! Remplaceraient-ils les agents de restauration dans votre idée ?

Nous serions curieux d'en savoir plus.

A quand l'investissement dans les aspirateurs robots ? ils pourraient travailler toute la nuit !!!

Nous sommes pourtant, nous vous le rappelons, plein de bonne volonté de remplir notre mission, nous ne coûtions pas bien cher à la société, vu notre salaire et le peu d'avantages dont nous bénéficions.

### **ALORS, POURQUOI ????????????**

Nous en avons bien une idée, le privé rapporte plus à certains.

Nous vous rappelons que **la CGT Finances Publiques revendique** la réinternalisation des missions support, seule solution aux besoins de tous les agents et services de la DGFIP.

Concernant une des idées que nous vous avons proposées et que vous avez acceptée : la proposition à toutes les collègues licenciées de l'utilisation du Compte personnel de Formation CPF.

Vaste blague finalement lorsque nous sommes contraintes de suivre les consignes que l'administration s'est appropriées en réduisant ces possibilités uniquement aux secteurs tertiaires adaptés au plus juste aux missions des fonctionnaires.

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

Mais nous, qui justement ne sommes pas fonctionnaires, pourquoi nous appliquez-vous ces règles restrictives alors que nos rémunérations sont si faibles?? Comment peut-on cantonner, selon votre note de service, le CPF uniquement aux personnels en activités ? Comment peut-on parler de CPF à nos collègues, sachant parfaitement que les crédits budgétaires sont éteints ? Cela pourrait bien vous contenter de les voir quitter la dgfip...

Nous voudrions faire une proposition pour que nous soit appliquée la règle du privé : le choix libre et individuel de formation sur un compte que nous remplissons bien nous-mêmes ! Mélangeant public et privé pour certains.

Pouvez-vous entendre cette demande aujourd'hui ????

Nous avons abordé les règles de subrogation lors de la dernière CCP.

En creusant sur les règles d'application de remboursements des sommes indûment perçues, il s'avère que la DGFIP ne respecte pas les règles des quotités saisissables.

Compte tenu du niveau de rémunérations des Berkanis, la CGT Finances Publiques revendique que tout indu fasse l'objet de l'émission d'un titre et non d'un prélèvement direct sur le salaire et que les demandes d'étalement fassent l'objet d'un examen bienveillant.

**fichiers:**



[Télécharger dl\\_ccp\\_berkani\\_23\\_11\\_22.pdf](#) (292.47 Ko)

**Colonne de droite publique:** [En direct des CAP Nationales](#)

**Public:** [Infos / actions](#)

[CCP n°1 - Contractuels "Berkanis"](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank

---